

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, en présence de public, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce premier jour de septembre deux mille vingt-et-un à 20 heures et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Monsieur André St-Louis
- Monsieur Jacques Frappier
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Deux (2) personnes composent le public.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ouverture de la séance, par monsieur le maire, à 20 h 05.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution no 254-09-2021**

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux :
  - Séance ordinaire du 10 août 2021
  - Séance d'ajournement du 18 août 2021
- 1.4 Dépôt sommaire de la correspondance reçue
- 1.5 Adoption et approbation des comptes
- 1.6 Personnel municipal :
  - Mathieu Belle-Isle / Permanence
- 1.7 Écho de Maskinongé
  - Invitation Cahier 100<sup>e</sup> anniversaire
- 1.8 Module Télétransmission paie
- 1.9 Séance du 6 octobre 2021
  - Documents papier
- 1.10 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Administration générale »

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Sécurité publique »
  - Regroupement des services sécurité incendie :
    - Achat d'ameublement
    - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :
      - Contribution financière au projet «Création de la régie de services regroupés de la MRC de Maskinongé»

- Lettre nous informant que l'entente a été approuvée concernant la constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

### **3. TRANSPORT**

- 3.1 Ouverture de soumissions - Travaux de voirie 2021
- 3.2 Ministère des Transports :
  - Offre de contrat – balayage de la chaussée
- 3.3 Réfection chemin du Bout-du-Monde
- 3.4 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Transport »
  - Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé – Entente affichage abribus

### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 EAU SECOURS
  - Projet patrouille eau secours 2022
- 4.2 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Hygiène du milieu »
  - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots de notre municipalité.
  - ÉCHO-TECH H<sub>2</sub>O – Rapport – Mesure de l'accumulation de boues pour l'année 2021

### **5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS**

- 5.1 Centre de la Petite enfance Les Services de garde Gribouillis
- 5.2 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Santé et bien-être des citoyens »

### **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

- 6.1 M.R.C. de Maskinongé
  - Terrain friches
- 6.2 Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin
  - Mandats des membres ayant un siège pair
- 6.3 Monsieur Charles-Olivier Bolduc
  - Proposition de réalisation d'un quartier de mini-maisons rapidement et simplement
- 6.4 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Aménagement, urbanisme et zonage »

### **7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Loisirs et culture »
  - O.T.J. St-Paulin inc. - Lettre d'invitation pour la décoration de Guimauves Géantes

### **8. PAROLE AU PUBLIC**

- 8.1 Madame Marie-Pier Gauthier
  - Trottoir de rue
- 8.2 Monsieur Claude Béland
  - Demande de faire couper des arbres
- 8.3

### **9. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 À 20 HRES**

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021**

Résolution no 255-09-2021

Les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du dixième jour d'août deux mille vingt-et-un.

Ils déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du dixième jour d'août deux mille vingt-et-un soit adopté tel que rédigé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 AOÛT 2021**

Résolution no 256-09-2021

Les membres du conseil ont reçu à l'avance une copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du dix-huitième jour d'août deux mille vingt-et-un.

Ils déclarent en avoir pris connaissance.

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu que le procès-verbal de la séance d'ajournement du dix-huitième jour d'août deux mille vingt-et-un soit adopté tel que rédigé.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CORRESPONDANCE**

Dépôt sommaire de la correspondance reçue.

**PRÉSENTATION DES COMPTES**

**DÉBOURSÉS**

9791	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	
	FAC00739: Formation démystifier les régies intermunicipales - regroupement régie incendie	258.69 \$

9792	BEAUDRY & PALATO INC. 1531: Honoraires pour esquisses de réaménagement des entrées de l'église et de la sacristie		8 301.20 \$
9793	BELL GAZ LTEE 1248227: Location de bouteille		29.89 \$
9794	CLAUDE GRENIER RESSOURCES HUMAINES INC. 6559: Honoraires professionnels versement 1 de 3 - embauche directeur du service de sécurité incendie		2 874.38 \$
9795	CLIMATISATION BELANGER 47846: Réparation connecteur électrique système climatisation - hôtel de ville		389.20 \$
9796	GROUPE CLR GMIN00148483: Mensualité téléavertisseur		102.96 \$
9797	DRUMCO ENERGIE 54132: Entretien annuel génératrice - poste de pompage Lac-Bergeron		548.35 \$
9798	ENERTRAK 302360: R-218-07-2021: Remplacement chauffage centralisé - église		43 126.16 \$
9799	FÉLIX SÉCURITÉ INC. 21078: Recharge cylindre		13.80 \$
9800	FOURNITURES DE BUREAU DENIS 288985: Fourniture de bureau - regroupement régie incendie 290353: Fourniture de bureau - regroupement régie incendie	111.93 \$ <u>4 575.86 \$</u>	4 687.79 \$
9801	GARAGE DANIEL & LOUIS FRAPPIER 006675: Essence - pelouse 006741: Essence - camion rouge 006788: Réparation tondeuse, essence camion rouge et autres essences 006789: Essence	77.40 \$ 168.00 \$ 172.19 \$ <u>60.00 \$</u>	477.59 \$
9802	GÉLINAS DENIS 18-08-2021: Compléter achats informatiques et mobilier KM 04-08-2021: Déplacement pour fournitures de bureau KM 12-07-2021: Divers déplacement signature de l'entente KM 13-07-2021: Divers déplacement pour signature de l'entente	64.49 \$ 35.28 \$ 15.08 \$ <u>34.60 \$</u>	149.45 \$
9803	IMPRIMERIE GIGUÈRE LTÉE 24980: Journal L'AJOUT Municipal		845.88 \$
9804	INFOTECK		

	412711: Banque d'heures - affaires 20 heures - regroupement service incendie		1 752.22 \$
9805	LEMAY GHISLAIN KM 12-08-2021: Déplacement à Saint-Barnabé - projet urbanisme	11.20 \$	
	TR279580: Frais de poste	14.86 \$	
	TR280617: Distribution de L'Ajout - abonnés	13.76 \$	
	TR280665: Distribution L'Ajout - frais de poste	<u>163.91 \$</u>	203.73 \$
9806	MINISTRE DES FINANCES Vers. 2021-01 - Q-part services de la Sûreté du Québec - versement 1 de 2		55 423.00 \$
9807	M.R.C. DE MASKINONGÉ 104768: Enfouissement et redevances - juillet 2021		6 301.87 \$
9808	SERVICES SANITAIRES ASSELIN INC. Vers. 2021-08 - 4 collectes en juillet et 5 collectes en août 2021		13 111.53 \$
9809	ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES 30051: Pub site web - étincelle virtuelle - offre d'emploi		632.36 \$
999999	PG SOLUTIONS INC. CESA41912: Logiciel zéro papier	718.31 \$	
	CESA42300: Crédit - Logiciel zéro papier	-718.31 \$	0.00 \$
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>		<u><u>139 230.05 \$</u></u>
	<b><u>PRÉLÈVEMENTS</u></b>		
1165	BELL MOBILITÉ INC. Fact 24-08-2021 : Mensualité cellulaire		78.71 \$
1166	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE Vers. 2020-06 : Remise fonds de pension – Période 2021-08		2 466.62 \$
1167	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC Vers. 2021-08 : Remises Provinciales – Période 2021-08		10 357.60 \$
1168	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA Vers. 2021-08 : Remises fédérales - taux réduit - Période 2021-08		2 763.90 \$
1169	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA Vers. 2021-08 : Remises Fédérales – Taux régulier - Période 2021-08		<u>910.87 \$</u>
	<b>TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS</b>		<u><u>16 577.70 \$</u></u>
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<u><u>155 807.75 \$</u></u>

## **SALAIRES**

Salaires des employés et des élus, numéros 514988 à 515118 inclusivement pour un montant total net de 56 211.66 \$.

## **CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussigné, Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, certifie que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier

## **PAIEMENT DES COMPTES**

### **Résolution no 257-09-2021**

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que le paiement des comptes ci-haut mentionnés soit ratifié ou effectué.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **MONSIEUR MATHIEU BELLE-ISLE, JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS OBTENTION DE SA PERMANENCE**

### **Résolution no 258-09-2021**

Considérant que lors de sa séance d'ajournement du 18 mars 2021, le Conseil municipal a réembauché monsieur Mathieu Belle-Isle au poste de journalier aux travaux publics (résolution 88-03-2021);

Considérant que monsieur Belle-Isle répond aux exigences du poste;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par André St-Louis, et il est résolu d'accorder, à nouveau, à monsieur Mathieu Belle-Isle, sa permanence comme employé régulier au poste de journalier aux travaux publics.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **L'ÉCHO DE MASKINONGÉ ÉDITION SPÉCIALE LE 2 NOVEMBRE 2021 POUR SOULIGNER LES 100 ANS**

### **Résolution no 259-09-2021**

Considérant que le journal *L'Écho de Maskinongé* aura 100 ans en novembre 2021;

Considérant qu'une édition spéciale de *L'Écho de Maskinongé* paraîtra le 2 novembre 2021 pour souligner cet anniversaire;

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin est invitée à participer à cette édition;

Considérant que les membres du conseil municipal trouvent important de participer à cette édition, étant donné que *L'Écho de Maskinongé* est un journal local couvrant notre municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que la municipalité de Saint-Paulin prenne un espace publicitaire ¼ de page, au coût de 355 \$, taxes applicables en sus, incluant 2 500 impressions numériques, dans l'Édition spéciale pour souligner les 100 ans de *L'Écho de Maskinongé*, laquelle paraîtra le 2 novembre 2021.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **ACQUISITION DU LOGICIEL TÉLÉTRANSMISSION – PAIE (DÉPÔT SALAIRES)**

### Résolution 260-09-2021

Considérant que Desjardins Entreprises a avisé la municipalité qu'à compter du 20 septembre 2021, elle mettra fin au service Transaction Express Fax (courriel);

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin utilisait ce service pour le transfert des dépôts salaires ;

Considérant qu'une offre de service a été demandée à notre fournisseur PG Solutions, pour nous permettre de soumettre les paies à Desjardins Entreprises, par télétransmission;

Considérant que PG Solutions nous a fourni une offre de services;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu d'accepter l'offre de services présentée par PG Solutions, 400 boulevard Jean-Lesage, Hall Ouest, Suite 21, Québec QC G1K 8W1, laquelle se résume comme suit :

## **Prix**

<b>Prix des Licences - Unique</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix</b>	<b>Total</b>
Télétransmission – Paie (dépôt salaires)*	1.0	700.00\$	700.00\$
Total des licences :			<b>700.00\$</b>
<b>Prix des Services professionnels - Unique</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix</b>	<b>Total</b>
Activation et formation d'un nouveau module - Télétransmission	1.0	371.00\$	371.00\$
Gestion de projet	1.0	130.00\$	130.00\$
Total des services professionnels (Frais unique initial) :			<b>501.00\$</b>

Prix du Programme CESA – Récurrent	Quantité	Prix	Total
Télétransmission – Paie (dépôt salaires)	1.0	175.00\$	175.00\$
Total CESA :			<b>175.00\$</b>

=====  
 Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2021**  
**DOCUMENTS NÉCESSAIRES / SOUS FORME PAPIER**

Résolution no 261-09-2021

Considérant que les membres du Conseil municipal, qui pourront siéger lors de la séance ordinaire du 6 octobre 2021, seront connus seulement le 1<sup>er</sup> octobre 2021, à 16 h 30;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu d'accepter, comme recommandé par le directeur général et secrétaire-trésorier, que la documentation nécessaire à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 octobre 2021 soit fournie sous forme papier, au lieu que selon la formule du *Conseil sans papier*.

=====  
 Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE-RENDU DU SECTEUR « ADMINISTRATION GÉNÉRALE »**

Aucune information additionnelle n'a été donnée.

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE-RENDU SECTEUR « SÉCURITÉ PUBLIQUE »**

Madame Claire Boucher, conseillère répondante du secteur «Sécurité publique, a donné les informations suivantes concernant la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé :

- Achats d'ameublement
  - Fournitures de bureau Denis 4 575.86\$ taxes incluses  
*Classeur, bureaux, chaises...*
  - Fournitures de bureaux Denis 111.93\$ taxes incluses  
*Papeteries*
  - Docuflex 4 593.25\$ taxes incluses  
*Photocopieur*
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

*Lettre de Marie-Andrée Mill pour Jessy Baron, nous informant que le gouvernement du Québec contribuera financièrement au projet «Création de la régie de services incendie regroupés de la MRC de Maskinongé».*



*Une somme maximale de 203 027\$, sera réservée à cet effet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.*

- Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation

*Lettre en date du 31 août 2021, pour Frédéric Guay, nous informant que l’entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé signée entre le 8 et le 14 juillet 2021 par les municipalités de Charette, de Saint-Boniface, de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Paulin et la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, et autorisée par les résolutions 21-186, 21-187, 2021-032. 204-07-2021 et 2021-07-154 a, pour les fins et aux conditions mentionnées, été approuvée le 31 août 2021 conformément à l’article 580 du Code municipal du Québec. Le décret de constitution de la régie entre en vigueur le jour de sa publication à la Gazette officielle du Québec.*

*La première assemblée du conseil d’administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé aura lieu, en vertu du décret de constitution de la régie, le 15 septembre 2021 à 10 h 00, au 2831, rue Henri-Paul-Milot, à Saint-Paulin.*

#### **TRAVAUX DE VOIRIE 2021**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT D’OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Dépôt du rapport d’ouverture des soumissions pour des travaux de voirie 2021 (Pavage partie du rang Saint-Louis et virée rue Plourde);

**RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS**

**Travaux de voirie 2021**

**Projet No : 2020-110**

Tel que demandé dans l'appel d'offres : Travaux de voirie 2021, les soumissions reçues avant 11h00, le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ont été ouvertes par madame Josée Deschesnes, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe en présence de monsieur Gilles A. Bergeron, inspecteur municipal et de madame France Côté, secrétaire réceptionniste, le même jour après 11 heures en présence de :

- Monsieur Jean Vaugeois, représentant de Construction et Pavage Boisvert
- Monsieur Denis Bouchard, représentant de Maskimo Construction inc.
- Monsieur Claude Frappier, maire de Saint-Paulin

Les offres reçues sont :


NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX DE SOUMISSION (taxes incluses)
Construction et Pavage Boisvert	74 590.03 \$
Construction & Pavage PORTNEUF inc.	63 341.29 \$
Maskimo Construction inc.	57 487.50 \$



Josée Deschesnes, directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe




Gilles A. Bergeron, inspecteur municipal



France Côté, secrétaire réceptionniste

En foi de quoi, j'ai signé à Saint-Paulin, ce 1er jour de septembre 2021.



Josée Deschesnes, directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

*Monsieur Adil Lahnichi, coordonnateur Service technique à la MRC de Maskinongé, a confirmé que la soumission du plus bas soumissionnaire, Maskimo Construction inc., est conforme.*

**TRAVAUX DE VOIRIE 2021  
PAVAGE PARTIE DU RANG SAINT-LOUIS ET  
VIRÉE RUE PLOURDE  
OCTROI DU CONTRAT**

Résolution no 262-09-2021

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions, par invitation, pour la réalisation de travaux de voirie 2021 (Pavage partie du rang Saint-Louis et virée rue Plourde);

Considérant que *Maskimo Construction inc.* a déposé une soumission, qu'elle est la plus basse et qu'elle est conforme;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu d'octroyer à *Maskimo Construction inc.* 2500, rue Léon-Trépanier, Trois-Rivières, QC G9A 5E1, le contrat pour la réalisation de travaux de voirie 2021 (Pavage partie du rang Saint-Louis et virée rue Plourde), le tout conformément à sa soumission et au devis de soumission.

Le montant du contrat est de 57 487.50\$, incluant la TPS et la TVQ.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
CENTRES DE SERVICES DE LA MAURICIE  
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CONTRAT  
BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE**

Résolution no 263-09-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu :

- Que la municipalité de Saint-Paulin accepte l'offre de contrat du ministère des Transports concernant le balayage de la chaussée, le tout tel que décrit au *Marché*, à l'annexe du *Marché*, et au devis descriptif, pour les trois prochaines années soit 2022, 2023 et 2024, pour un montant forfaitaire annuel de 2 977,38\$;
- Que Ghislain Lemay, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous les documents à cet effet, pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉFECTION DU CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE  
SIGNATURE D'ENTENTES DE SERVITUDE AVEC  
DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS**

Résolution no 264-09-2021

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin projette d'effectuer des travaux majeurs de réfection du chemin du Bout-du-Monde;

Considérant que des parties des ponceaux actuels qui traversent le chemin se trouvent présentement sur des propriétés appartenant à des propriétaires riverains, et qu'il en sera de même, pour les ponceaux qui les remplaceront;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir, avec chacun des propriétaires riverains concernés, une entente de servitude signée, pour soumettre la demande d'aide financière au ministère des Transports;

Après discussion, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur Mario Lessard, et il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Qu'un projet d'entente de servitude soit préparé et signé par chacun des quatre propriétaires concernés :
  - Madame Pierrette Baribeau
  - Monsieur Jean-Rock Dupuis
  - Ferme Fran-Claud inc.
  - Ferme Rodi inc
- Le maire, monsieur Claude Frappier et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, sont autorisés à signer les ententes de servitude, avec chacun des propriétaires, pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021** **COMPTE-RENDU DU SECTEUR « TRANSPORT »**

Concernant le secteur « Transport » la municipalité a été informée que la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé (CTCM) cèdera la gestion de l'affichage publicitaire sur des abribus dans la MRC de Maskinongé à l'entreprise *Imagi Affichage* à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### **EAU SECOURS** **PROJET PATROUILLE EAU SECOURISTE 2022**

#### **Résolution no 265-09-2021**

Considérant qu'Eau Secours est à la recherche de municipalités Communautés Bleues qui aimeraient participer au projet patrouille 2022, par l'embauche de 2 ou 3 patrouilleurs qui auront comme mission de sensibiliser leur population en lien avec les enjeux de protection de l'eau. Le coût de participation au projet pour une municipalité est de 8 000 \$ payables à Eau Secours (4000 \$ / patrouilleur – 2 patrouilleurs pour des raisons de sécurité);

Il est proposé, appuyé et il est résolu d'informer Eau Secours, que la municipalité de Saint-Paulin, n'est pas intéressée à participer à ce projet, car depuis quelques années, des étudiants sont engagés pour effectuer ce genre de sensibilisation auprès des citoyens, sur l'eau potable et sur d'autres sujets.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE-RENDU DU SECTEUR « HYGIÈNE DU MILIEU »**

Concernant le secteur «Hygiène du milieu», les documents suivants ont été déposés :

- Lettre datée du 18 août 2021, de Charles Laliberté pour Laurence Lacerte, chef d'équipe par intérim, secteur hydrique et naturel, à la direction régionale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec ayant comme objet :

*Sensibilisation à la présence potentielle de milieux humides et hydriques au sein de certains lots de la municipalité.*

- Rapport (MBO-21-0095 /Août 2021) Municipalité de Saint-Paulin  
*Mesure d'accumulation de boues dans les étangs d'épuration* préparé par ÉCHO-TECH H<sub>2</sub>O

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE-RENDU SECTEUR « SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS »**

Monsieur Mario Lessard, conseiller répondant du secteur «Santé et bien-être des citoyens», a signalé que le projet du Centre de la Petite enfance Les Service de garde Gribouillis, concernant l'aménagement d'une pouponnière, se poursuit.

**MRC DE MASKINONGÉ**  
**DEMANDE L'AUTORISATION DE DONNER**  
**L'INFORMATION CONCERNANT LES TERRAINS EN FRICHE**

Résolution no 266-09-2021

Par un courriel en date du 24 août 2021, monsieur Hugues Dubois, géomaticien à la MRC de Maskinongé, demande à la municipalité d'autoriser la MRC de Maskinongé, à donner à l'Arterre, des informations qu'elle détient concernant les terrains en friche qui se trouvent sur le territoire de la municipalité, afin de permettre à cet organisme de contacter les propriétaires de ces parcelles de terrain, afin de les informer de son projet conjoint avec le MAPAQ et l'UPA;

Considérant que les contribuables sont de plus en plus sollicités de toute sorte, et qu'ils sont aussi, de plus en plus inquiets concernant la protection de leurs renseignements personnels;

Pour ces raisons, il est proposé, appuyé et il est résolu que la municipalité de Saint-Paulin, ne donne pas à la MRC de Maskinongé, l'autorisation de donner à l'Arterre, les informations demandées.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT VINGT-SEPT (227) :  
RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN  
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES  
AYANT UN SIÈGE PAIR**

---

Résolution no 267-09-2021

Considérant que l'article 5, du règlement numéro deux cent vingt-sept (227) intitulé : *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Saint-Paulin*, stipule que les membres du Comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

Considérant que le mandat des membres pour les sièges pairs se termine le 30 septembre 2021;

Considérant que leur mandat peut être renouvelable;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu :

- de renouveler le mandat de monsieur Martin Dupuis, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin, au siège #2, pour une période de deux (2) ans;

Son mandat prendra fin le 30 septembre 2023;

- de renouveler le mandat de monsieur le conseiller André St-Louis, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin, au siège #4, pour une période de deux (2) ans;

Son mandat prendra fin le 30 septembre 2023.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDE DE MONSIEUR CHARLES-OLIVIER BOLDUC  
PROJET DE RÉALISATION D'UN QUARTIER DE MINI-MAISONS**

Résolution no 268-09-2021

Après avoir pris connaissance du courriel de monsieur Charles-Olivier Bolduc, daté du 29 août 2021, dont l'objet est : Proposition de réalisation d'un quartier de mini-maisons rapidement et... simplement !!!...;

Il est proposé, appuyé et il est résolu de répondre à monsieur Charles-Olivier Bolduc, que sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin, il n'y pas de secteur qui peut répondre à un tel projet.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE-RENDU SECTEUR « AMÉNAGEMENT, URBANISME ET**  
**ZONAGE »**

---

Aucune information additionnelle n'a été donnée.

**OT.J. ST-PAULIN INC.**  
**ACTIVITÉ *LE PARTY DE GUIMAUVES GÉANTES***  
**DÉCORATION D'UNE GUIMAUVE**

Résolution no 269-09-2021

Considérant que l'O.T.J. St-Paulin, récidive avec sa deuxième édition de l'activité *Le Party de Guimauves Géantes*. Les journées officielles d'exposition seront les 16 et 17 octobre 2021, de 10 h à 16 h;

L'invitation de décorer une *Guimauve* pour cette activité a été lancée à la MRC de Maskinongé ainsi qu'à toutes les municipalités qui la composent;

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu que la municipalité de Saint-Paulin décore une *Guimauve* pour cette activité.

Un budget d'environ 200 \$ est alloué.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE-RENDU SECTEUR « CULTURE ET LOISIRS »**

Aucune information additionnelle n'a été donnée.

**PAROLE AU PUBLIC**

Madame Marie-Pier Gauthier

Elle demande à la municipalité s'il est possible d'abaisser une partie du trottoir de la rue, afin que l'accès à son stationnement soit d'une largeur permettant à deux autos d'y accéder.

*Réponse : Vu les demandes nombreuses de ce genre et les désagréments que ce genre d'abaissement au trottoir apportent aux piétons qui veulent utiliser les trottoirs, la municipalité est à étudier la possibilité d'établir une politique à ce niveau.*

Monsieur Claude Béland

Par un appel téléphonique, il demande à la municipalité de couper des épinettes qui se trouvent le long du terrain de jeux, rue Bergeron, car selon lui elles seraient malades.

*Réponse : Des informations ont été prises et selon les renseignements recueillis, quelques arbres sont atteints de rouille-balai de sorcière de l'épinette,*

*mais cela ne ferait pas mourir les arbres, donc les arbres ne seront pas coupés. Le Conseil souhaite que de plus en plus d'arbres soient plantés, à ce niveau au printemps, la municipalité a planté au moins 100 arbres.*

Monsieur Michel Bernatchez

Il est présent à la séance et il demande d'améliorer la sécurité routière dans le secteur du Lac-Bergeron, par l'abaissement de la limite de vitesse ou par d'autres moyens de sensibilisation, pour la protection des enfants.

*Réponse : Cela sera étudié lors de la préparation du prochain budget.*

**AUTRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier qui agit aussi comme président d'élection, signale que la période de mise en candidature pour l'élection générale du 7 novembre 2021 débutera le 17 septembre 2021 et se terminera le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à 16 h 30.

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**  
**AU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 À 20 HEURES**

Résolution no 270-09-2021

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur Mario Lessard, et il est résolu que la séance soit levée.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : \_\_\_\_\_ maire

Signé : \_\_\_\_\_ secrétaire-trésorier

*Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Signé : \_\_\_\_\_ maire